

MINÉRAI DE FER QUÉBEC : NOTRE RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

En accord avec les directives gouvernementales, notre entreprise a mis en place une série de **MESURES** dans l'objectif de **RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA COVID-19**.

Ces mesures de sécurité, qui s'appliquent à nos employés et aux contractants, incluent les suivantes :

RÉDUCTION DE L'EFFECTIF ET ROTATION DES HORAIRES

- Optimisation de l'effectif pour réduire le nombre d'employés sur le site.
- Modification des horaires dans le but de limiter les déplacements dans la région.
- Optimisation de la rotation des horaires afin de diminuer le nombre de vols entrants.

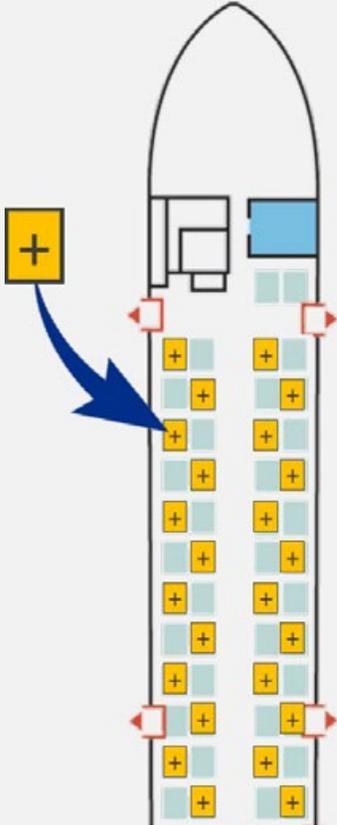
CONTRACTANTS

- Obligation pour tout contractant de se conformer aux directives gouvernementales et aux mesures mises en place par notre entreprise.
- Suspension de la majorité des dépenses de croissance discrétionnaires.
- Autorisation d'accéder au site accordée uniquement aux contractants dont la présence est nécessaire pour assurer la continuité des opérations.
- Planification stratégique des arrêts de maintenance de manière à pouvoir limiter la présence de contractants externes sur le site.
- Participation obligatoire aux séances d'informations sur la réglementation concernant la COVID-19.
- Instruction de rester dans son logement et d'éviter toute visite dans les établissements de Fermont, Labrador City, Wabush ou autres communautés avoisinantes.
- Transport des contractants par autobus de l'entreprise, service de livraison de nourriture pour éviter la visite de la cafétéria et le contact avec les autres employés, surveillance médicale et contrôle de santé, selon la procédure de l'entreprise.

ADMINISTRATION

- Présence sur le site d'une équipe de gestion de crise pour faciliter l'adaptation aux mesures quotidiennes mises en place.
- Tenue fréquente de conférences téléphoniques avec les cadres supérieurs pour suivre la situation de près et répondre aux inquiétudes des employés, des communautés et des partenaires.
- Obligation de télétravail pour les employés ayant la possibilité de travailler à domicile.
- Maintien d'un dialogue continu avec les municipalités locales afin de répondre aux questions et aux inquiétudes de leurs résidents.

TRANSPORT AÉRIEN



- Réalisation d'un premier test de dépistage trois jours avant le départ et prise de contact avec l'employé pour faire le point sur son état de santé.
- Questionnaire médical de dépistage (santé et voyage) à remplir avant de monter à bord de l'un de nos avions nolisés.
- Prise de la température par un professionnel de la santé et confirmation de l'absence de symptômes ou de facteurs de risques avant l'embarquement.
- Reconfiguration des terminaux d'aéroports pour le service de navettes aériennes à travers le Québec afin d'assurer le respect des règles de distanciation sociale dans les zones d'attente et au comptoir d'enregistrement.
- Doublement du nombre d'avions afin de permettre la distanciation sociale adéquate entre les voyageurs (sièges attribués en zigzag pour un maximum de distance).
- Nettoyage des avions avant chaque vol et fourniture d'un masque aux voyageurs pour le trajet jusqu'au site.
- Passage direct entre l'autobus de l'entreprise et l'avion à l'embarquement et au débarquement, contournement du terminal de Wabush et des communautés avoisinantes pour les déplacements entrants et sortants.
- Invitation à utiliser les installations à bord de l'avion pour éviter les contacts inutiles dans les aéroports régionaux.

SITE MINIER

- Contrôle obligatoire de la température avant l'entrée sur le site.
- Travail à domicile ou isolement sur le site pour les employés qui résident à Fermont afin d'éviter les contacts entre les travailleurs de différentes régions.
- Doublement du nombre d'autobus pour respecter la distanciation sociale recommandée lors du transport terrestre.
- Augmentation du nombre d'employés assignés à la désinfection quotidienne des zones de travail, incluant les rampes, les poignées de portes et autres surfaces.
- Mise en place d'une équipe dédiée à l'analyse des méthodes de travail et à leurs ajustements, lorsque nécessaire.
- Respect des mesures de distanciation sociale lors des réunions de planification sur le lieu de travail.
- Installation de stations de désinfection des mains sur tout le site.
- Augmentation du personnel médical de soutien.
- Augmentation du nombre d'agents de sécurité pour assurer une manutention sécuritaire et superviser le personnel.
- Élimination des horaires de travail 7/7 afin de réduire les déplacements des employés.
- Échelonnement des heures de travail pour réduire les interactions entre les employés.
- Mise en place de mesures afin d'éviter tout contact avec les livraisons de l'extérieur, incluant les biens locaux et les approvisionnements opérationnels. Les biens sont déposés à l'entrée du site et récupérés par nos employés après le départ du personnel de livraison.
- Isolement des contractants (provenant de Labrador City et des communautés avoisinantes) de notre personnel permanent afin de limiter les risques de contamination par la COVID-19 entre les employés.

INSTALLATIONS DE FERMONT

- Directive d'éviter tout lieu public de la ville de Fermont et des communautés environnantes.
- Ajout de mesures d'hygiène des mains supplémentaires.
- Surveillance du lavage des mains obligatoire à l'entrée de la cafétéria.
- Mise en place d'un dépanneur dans notre complexe afin d'éviter que nos employés aient à se rendre en ville.
- Réorganisation des places assises de la cafétéria pour respecter les règles de distanciation sociale.
- Marquage au sol pour assurer une distanciation sociale adéquate dans la file d'attente de la cafétéria.
- Affichage du nombre maximal de personnes autorisées pour chacune des pièces afin de respecter la distanciation sociale.
- Offre de repas à emporter et invitation à ce que chacun mange dans sa chambre.
- Emballage de tous les repas en portions individuelles et fermeture du buffet.
- Fermeture des installations collectives (gymnase, patinoire, etc.).



En cette période sans précédent, **MINERAI DE FER QUÉBEC**, résolument engagée à contribuer à l'effort collectif **CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19**, s'adapte rapidement pour affronter avec efficacité cette situation en constante évolution. La santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires et des communautés locales sont notre priorité. Face à cette crise, nous adoptons une approche proactive et rigoureuse afin de respecter pleinement les recommandations du gouvernement en instaurant des mesures adaptées à notre environnement de travail, notre emplacement et notre situation. Nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à diminuer les risques de propagation et à fournir un environnement sûr pour nos travailleurs, nos sous-traitants et les communautés environnantes.

Soyez assurés que Minerai de fer Québec répond à la crise de la COVID-19 avec le plus grand des sérieux et suivra de près l'évolution de la situation.

MINERAI DE FER QUÉBEC MET EN PLACE DES MESURES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE SES EMPLOYÉS,
SES PARTENAIRES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES.

ENSEMBLE POUR UN AVENIR MEILLEUR.

POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :

MICHAEL MARCOTTE,
VICE-PRÉSIDENT, RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

514 316-4858 p. 128 | INFO@CHAMPIONIRONMINES.COM